

Sanction administrative du 30 novembre 2022

**Sanction administrative
prononcée à l'encontre du PSF
spécialisé Intertrust
(Luxembourg) S.à r.l.**

Luxembourg, le 3 mars 2023

En date du 30 novembre 2022, la CSSF a prononcé une amende d'ordre d'un montant de 198.750 EUR à l'encontre du PSF spécialisé Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. soumis aux dispositions de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (la « LSF »).

L'amende d'ordre a été prononcée sur base des dispositions de l'article 63 paragraphes (1) et (2) de la LSF pour non-respect de plusieurs obligations professionnelles relatives à la gestion des risques en matière informatique, la gouvernance interne, l'obligation au secret professionnel et les exigences en matière de communication à la CSSF, telles qu'énoncées aux articles 15 (9), 19 (5), 17 (2), 36 (1), 36-2, 41 (1) et 41 (2a) de la LSF.

Cette amende d'ordre a été prononcée à la suite d'un contrôle sur place effectué par la CSSF.

